

Alger, le 21 mars 2010

Précision

*Article paru dans El Khabar, le 18 mars 2010 en page 05 intitulé,
« Report de l'examen du Dossier et les accusés maintenus sur des
postes de responsabilité - 19 cadres du Fond de Sonelgaz jugés pour
corruption »*

Suite à la publication d'un article paru dans votre édition du 18 mars 2010 en page 05 intitulé, «Report de l'examen du Dossier et les accusés maintenus sur des postes de responsabilité - 19 cadres du Fond de Sonelgaz jugés pour corruption», nous vous prions de publier les précisions suivantes :

Contrairement à ce qui a été avancé dans l'article, Sonelgaz nie les informations qui lui ont été faussement attribuées et précise que le Groupe ne s'est en aucun cas constitué partie civile dans l'affaire du Fonds des Œuvres Sociales et Culturelles des Industries Electriques et Gazières (FOSC). A ce sujet, nous vous précisons qu'un audit interne mené par Sonelgaz en 2007 n'a fait ressortir aucun fait préjudiciable.

Nous vous rappelons à cet effet que le FOSC est une Société Civile, c'est-à-dire, une entité juridique autonome. Il est donc erroné de le lier à Sonelgaz comme cela a été le cas dans votre article. Il est important de préciser que le Groupe est désormais un ensemble de 33 sociétés autonomes, y compris la société mère Sonelgaz. Le FOSC fait partie de ces 33 sociétés du Groupe : ayant un statut de société civile, il est doté de ses propres organes sociaux (des associés) qui représentent les travailleurs et les 33 sociétés du Groupe (dont la société mère Sonelgaz) ; d'où sa dénomination : « Fonds des Œuvres Sociales et Culturelles des Industries Electriques et Gazières ».



Manel AIT-MEKIDECHE

